To1No8-02

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



IFPS
16, rue du Bacholet
38300 Bourgoin-Jallieu

Tél. 04 69 15 76 60
Fax 04 69 15 76 80

ifps@ghnd.fr

https://ghnd.fr/ifps/

N° FINESS 380006478

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- L.6313-1 - 1° Actions de formation

Année 2026/2027

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 4

1 CADRE DE RÉFÉRENCE 4

1.1 Cadre législatif 4

1.2 Les différences instances 5

1.2.1 Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI 5

1.2.2 Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants 5

1.2.3 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires 6

1.2.4 Section relative à la vie étudiante 6

2 PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 6

2.1 L'environnement 6

2.2 Les acteurs de la formation 6

2.2.1 L'étudiant infirmier 7

2.2.2 Les cadres de santé formateurs 7

2.2.3 Les enseignants-chercheurs et universitaires intervenants 9

2.2.4 Les intervenants extérieurs : 9

2.2.5 Le documentaliste 9

2.2.6 Les professionnels chargés de la formation clinique 10

2.2.7 L'équipe administrative 10

2.2.8 L'équipe de direction 11

2.3 La démarche qualité 11

3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA FORMATION INFIRMIERE 11

4 CONCEPTION GÉNÉRALE DANS UN PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION 12

4.1 Nos valeurs 13

4.2 Nos finalités pour un profil attendu et des compétences pour exercer le métier à l'issue de la formation 13

5 LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION 15

5.1 Objectifs de professionnalisation 15

5.2 Validation des blocs de compétences 15

6 METHODES PEDAGOGIQUES, INNOVATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE 17

6.1 Méthodes et moyens pédagogiques 17

6.2 Stratégie de développement de l'offre numérique 18

7 DISPOSITIF DE FORMATION CLINIQUE 20

7.1 Progression institutionnelle attendue sur les trois années de formation 20

7.2 Accompagnement des étudiants en lien avec les stages 21

7.3 Parcours de l'étudiant en stage 22

7.4 Organisation des stages 22

8 ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS, INCLUSION ET SECURISATION DES PARCOURS 24

8.1 Analyse des besoins des apprenants et prise en compte des attentes des employeurs et des financeurs 24
8.2 Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap 25
8.3 Individualisation des parcours et prévention des ruptures de formation et l'aide à la réussite 26
9 PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE 28
10 VIE ETUDIANTE ET QUALITE DE VIE A L'INSTITUT 29
11 LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET 30
12 POUR CONCLURE 30

PREAMBULE

Le projet pédagogique s'inscrit dans le projet de l'Institut. Il constitue le socle des grandes orientations de la formation, sa conception, les valeurs portées par l'Institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) de Bourgoin-Jallieu et par la profession. Il traduit l'engagement de la direction de l'institut et de toute l'équipe pédagogique et administrative dans son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Il se nourrit des réflexions, du partage, du questionnement des étudiants, des réflexions dans le cadre des commissions universitaires et des partenaires participant à leur professionnalisation. Son actualisation, fruit d'une réflexion continue de l'ensemble de l'équipe, est soumise pour validation aux instances réglementaires.

L'année universitaire 2026-2027 constitue une période de transition majeure pour la formation infirmière. L'entrée en vigueur de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier conduit à la coexistence de deux référentiels de formation au sein de l'institut.

Les étudiants entrant en première année suivent leur formation conformément au nouveau référentiel de 2026, tandis que les étudiants de deuxième année et troisième année poursuivent leur cursus selon les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

Dans ce contexte, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers met en œuvre un projet pédagogique unique garantissant la cohérence des parcours, la qualité des apprentissages, l'équité de traitement des étudiants et la continuité de la professionnalisation.

1 CADRE DE RÉFÉRENCE

1.1 Cadre législatif

La formation est régie essentiellement par :

- RNCP42589 - DE - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence - France Compétences
- L'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État infirmier
- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État infirmier (référentiel d'activités, référentiel de compétences, référentiel de formation, maquette de contenu de la formation, unités d'enseignement, portfolio),
- L'arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au Diplôme d'État d'infirmier,
- L'arrêté du 12 juin 2018 relatif au Service Sanitaire pour les étudiants en Santé,
- L'article D. 636-69 à D. 636-72 du code de l'éducation pour la délivrance du grade de Licence,
- Le Décret 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé.

Le projet pédagogique 2026/2027 se décline dans un double cadre de référence avec les arrêtés du 31 juillet 2009 pour les étudiants infirmiers en 2ème et 3ème année de formation et l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier pour les étudiants intégrant la 1ère année de formation en soins infirmiers.
Le référentiel 2026 définit :

- Une structuration de la formation en cinq domaines de compétences

- L'introduction d'un cadre national et d'un cadre de consolidation permettant une personnalisation accrue des parcours de formation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant et les besoins du territoire.
- Une approche renforcée par compétences notamment par l'augmentation de la formation clinique et la simulation en santé.

L'intégration universitaire constitue une dimension structurante du parcours de formation. L'IFSI est rattaché à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et du référentiel de formation 2026. La coordination des enseignements s'inscrit dans une co-responsabilité pédagogique entre l'université et l'institut de formation, associant enseignants-chercheurs et formateurs.

Cette dynamique est portée collectivement par l'ensemble des 14 IFSI rattachés à l'UCBL1, qui travaillent en étroite collaboration avec l'université afin de garantir une mise en œuvre harmonisée du référentiel de formation. Des réunions régulières de coordination et des groupes de travail associant les représentants des instituts et de l'université permettent de construire des orientations et une ingénierie communes : alternance, planification des unités d'enseignements sur les 3 ans, répartition des ects…

Cette collaboration renforce la cohérence des parcours, l'articulation entre théorie et pratique ainsi que l'inscription de la formation dans une dynamique universitaire et de recherche.

L'étudiant est accompagné dans l'acquisition des méthodes de travail universitaire, le développement de ses compétences informationnelles et documentaires ainsi que l'appropriation des exigences académiques. L'accès aux ressources numériques, aux services universitaires et aux actions de vie étudiante contribue au développement d'une véritable culture universitaire, favorisant la réussite, l'autonomie et la poursuite d'études universitaires.

1.2 Les différences instances

Dans l'attente de la publication de l'ensemble des textes d'application du référentiel infirmier 2026 et des éventuelles évolutions de gouvernance qui pourraient accompagner l'universitarisation de la formation, les différentes instances sont :

1.2.1 Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)

L'ICOGI constitue l'instance stratégique de l'institut. Elle participe à l'analyse des orientations institutionnelles, pédagogiques et organisationnelles de la formation.
Elle émet notamment un avis sur l'activité de l'institut, ses ressources, son organisation et son intégration dans son environnement de formation. Elle valide le projet de l'institut, le projet pédagogique, les dispositifs innovants, le règlement intérieur ainsi que les démarches de certification et d'amélioration continue de la qualité

1.2.2 Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants

Cette section examine les situations individuelles des étudiants nécessitant une décision ou un avis particulier au regard de leur parcours de formation.
Elle est notamment consultée pour :

- les situations pédagogiques individuelles ;

- les demandes d'aménagement de parcours ;
- les demandes de césure ;
- les redoublements ou prolongations de formation ;
- les dispenses ou allègements de formation ;
- les situations relatives à la sécurité des personnes prises en soins ;

1.2.3 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Cette section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Elle peut décider d'une des sanctions suivantes :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire,
- Exclusion définitive.

1.2.4 Section relative à la vie étudiante

Cette section constitue un espace de dialogue et d'expression des étudiants sur les questions relatives à leur vie au sein de l'institut.
Elle examine notamment les sujets liés aux conditions de vie et d'études, au bien-être étudiant, à la qualité de vie en formation, à la vie associative, à la prévention des risques psychosociaux ainsi qu'à toute question contribuant à l'amélioration de l'environnement de formation. Elle formule des avis et des propositions destinés à favoriser la réussite et l'engagement des étudiants.

2 PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

2.1 L'environnement

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) constitue un des départements de l'IFPS qui regroupe aussi un Institut de Formation Aide-soignant (IFAS) et un centre de Formation Continue (FC) Il accueille des promotions de 95 étudiants avec une variété des profils.

Au-delà du partenariat structurant avec l'université Claude Bernard Lyon I (UCBL1), qui constitue un acteur essentiel du dispositif pédagogique, l'IFSI s'inscrit dans un partenariat développé notamment avec :

- Le Groupement de Coopération Sanitaire des 14 IFSI du Territoire Universitaire Lyonnais (GCS IFSI TL),
- Les IFSI du territoire Grenoblois en lien avec les stages dans le cadre du référentiel infirmier 2009,
- Les établissements sanitaires et sociaux publics, privés et associatifs du Nord Isère, des territoires Lyonnais et Grenoblois,
- Les académies/rectorat Grenobloises et Lyonnaises,
- Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Grenoble.

2.2 Les acteurs de la formation

L'ensemble des acteurs de la formation contribue à l'accompagnement des apprenants dans leur processus de professionnalisation, afin de leur permettre de développer les compétences nécessaires

à l'exercice infirmier, dans le respect des exigences du référentiel de formation et des besoins de santé des populations.

Au cœur de ce dispositif se trouve l'étudiant infirmier, premier acteur de sa formation. Son implication constitue un levier essentiel dans l'acquisition des compétences attendues et dans la construction de son identité professionnelle.

Chaque acteur de la formation participe à la construction des savoirs, à leur mobilisation en situation et au développement d'une posture réflexive. Cette dynamique partenariale favorise l'articulation entre les enseignements théoriques, cliniques et expérientiels, au service de la professionnalisation de l'étudiant.

2.2.1 L'étudiant infirmier

L'étudiant est au cœur du dispositif de formation. Considéré comme un acteur responsable de son parcours, il construit progressivement ses apprentissages, développe son autonomie et affirme son identité professionnelle. Chaque étudiant intègre la formation avec une histoire personnelle, des expériences, des ressources et des aspirations qui contribuent à la richesse de la vie promotionnelle et des dynamiques d'apprentissage.

Dans un contexte de profondes évolutions sanitaires, sociétales et numériques, l'institut favorise le développement de l'analyse réflexive, de l'adaptabilité et de la capacité à apprendre tout au long de la vie. Les méthodes pédagogiques variées, les pratiques simulées et les stages cliniques offrent à l'étudiant des situations d'apprentissage diversifiées et professionnalisantes.

L'IFPS propose un accompagnement individualisé tout au long du parcours de formation. Le suivi assuré par les formateurs référents, les temps d'échanges réguliers, les dispositifs d'accompagnement et de soutien et les partenariats avec les terrains de stage permettent à chaque étudiant d'identifier ses ressources, de consolider ses acquis et de surmonter les éventuelles difficultés rencontrées. Le portfolio constitue un support privilégié pour suivre la progression des compétences, favoriser l'autoévaluation et structurer le dialogue pédagogique avec les différents acteurs de la formation.

Cette approche place l'étudiant dans une dynamique d'engagement et de responsabilité, lui permettant de devenir progressivement un professionnel compétent, réflexif et capable de répondre aux besoins de santé de la population.

2.2.2 Les cadres de santé formateurs

L'équipe pédagogique, composée de cadres de santé formateurs, possède une grande diversité et une complémentarité dans les expériences et les parcours professionnels. Ils ont développé des qualifications supplémentaires (Diplômes Universitaires : Formateurs en manutention, Ethique, culture et compétences numériques en santé, Simulation en santé, Master dans des domaines de la santé ou sciences de l'éducation, sciences humaines, Formateurs en Gestes et Soins d'Urgence…)

Pour accompagner les étudiants dans leur processus de professionnalisation, l'équipe pédagogique est centrée sur l'apprenant. Responsables des Unités d'Enseignement en lien avec les compétences à acquérir, les formateurs instaurent une relation pédagogique empreinte d'écoute, de respect et d'authenticité. Ils privilégient des méthodes permettant à l'apprenant de s'enrichir de ses expériences et de celles de ses pairs. Ils amènent les étudiants à se questionner et à réfléchir sur des situations de santé et de soins rencontrées afin de favoriser leur réflexivité en lien avec leur socle acquis de

connaissances. À la fois médiateur, régulateur et accompagnateur, la posture facilitatrice des formateurs favorise l'émergence des liens nécessaires à la construction des compétences professionnelles. Ils invitent les étudiants à donner du sens à leurs apprentissages. Ils les accompagnent progressivement dans la construction de savoirs professionnels, dans leur posture et leur identité professionnelle en proposant des situations professionnalisantes.

Pour assurer une formation de qualité, les cadres de santé formateurs assurent diverses missions de référence :

- Le référent du suivi pédagogique : c'est un acteur clé de l'accompagnement de l'étudiant. Interlocuteur privilégié tout au long de la formation, il assure un suivi personnalisé de son parcours, de sa progression et de son projet professionnel. Grâce à sa connaissance approfondie des étudiants de sa cohorte, il identifie les besoins individuels, accompagne le développement de l'autonomie et de la réflexivité, et contribue à la réussite et à la professionnalisation de chacun.

- Le coordinateur de stages : en collaboration directe avec la Direction, un cadre de santé formateur est chargé pour toutes les promotions de la gestion de l'ensemble des stages. Ses missions consistent en la prospection de stages apprenants et l'affectation en stage, la gestion des indemnités liées aux stages et aux frais de déplacements, la gestion des absences sur le terrain des soins et la gestion administrative (conventions, chartes d'encadrement, livrets d'accueil, mise à jour de la base de données, référents des terrains de stage, ...).

- Le référent de stage : chaque formateur est référent de plusieurs unités d'accueil. Interlocuteur privilégié des professionnels de ces unités, il assure le lien entre l'institut et les structures de stage. Il accompagne les équipes dans le suivi des parcours des étudiants, l'actualisation des outils d'encadrement (livret d'accueil, suivi d'encadrement) ainsi que la construction du dossier d'agrément. En collaboration avec les professionnels de santé, il coanime les temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) sur les lieux de stage afin de favoriser la réflexivité et le développement des compétences.

- Le coordinateur d'année de formation : En collaboration avec l'équipe d'année, il organise la mise en œuvre du dispositif de formation de la promotion sur le plan pédagogique et organisationnel. Il veille à l'information ascendante et descendante auprès des représentants de promotion ou au sein de toute la promotion. Il prépare les synthèses des résultats des étudiants pour les différentes commissions et instances.

- Le référent d'Unités d'Enseignement : chaque formateur est référent d'Unités d'Enseignement (UE). Il est responsable, en binôme, de la mise en œuvre des UE dont il a la charge. Il en assure l'organisation, la planification, la coordination et l'évaluation, en cohérence avec le référentiel de formation, le projet pédagogique et le projet d'année. Garant de la qualité et de la conformité des contenus enseignés, il veille à leur actualisation et à leur articulation avec le développement des compétences attendues. Il participe également, en lien avec l'université, à la co-construction et à l'évolution de certaines unités d'enseignement.

- Le référent planning/groupes : Par année, ce référent constitue les groupes de promotion, il est garant de la continuité pédagogique. Il vérifie la planification des UE et temps de régulation hebdomadaires, le respect des horaires et de l'organisation générale. Il s'assure de la concordance avec le calendrier prévisionnel et la programmation hebdomadaire des temps de régulation/information.

- Le référent évaluation : Il assure la planification des évaluations, organise les modalités des épreuves en concertation avec les référents de l'Unité d'Enseignement, leur planification en lien avec les référents d'UE/modules. Il effectue les contrôles relatifs à chaque évaluation en s'appuyant sur la procédure des évaluations.

- Le référent présence/absence : Il assure la gestion des présences en cours, vérifie les absences et assure la traçabilité des émargements et des justificatifs d'absences, transmet au secrétariat référent. La présence aux TD et aux stages est une obligation réglementaire pour tous les étudiants. D'autres enseignements peuvent être programmés en présence obligatoire à l'initiative des formateurs.

Les cadres de santé formateurs participent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les différents groupes de travail de l'Institut (simulation en santé, évaluation, E-learning, qualité…) et aux instances institutionnelles.

2.2.3 Les enseignants-chercheurs et universitaires intervenants

Les enseignants-chercheurs et universitaires contribuent à la qualité et à l'universitarisation de la formation en apportant leur expertise scientifique, disciplinaire et méthodologique. En partenariat avec les équipes pédagogiques des IFSI du territoire universitaire Lyon 1, ils participent à la conception et à la co-construction des enseignements dans les domaines des sciences infirmières, des sciences biomédicales, des sciences humaines et sociales, de la santé publique et de la recherche.

Leur contribution favorise le développement de compétences essentielles telles que l'analyse critique, l'utilisation des données probantes, l'intégration des résultats de la recherche et la construction d'une posture réflexive et scientifique.

Ils contribuent également à développer la culture universitaire des étudiants et à promouvoir les perspectives de poursuite d'études et d'évolution professionnelle, notamment vers les formations de master, la pratique avancée et les parcours de recherche.

2.2.4 Les intervenants extérieurs :

L'institut fait appel à des professionnels de santé et à des experts issus de différents champs disciplinaires (infirmiers, médecins, psychologues, cadres de santé, etc.), afin de compléter les enseignements et d'apporter une expertise professionnelle actualisée.

Ces interventions contribuent à :

- enrichir les apprentissages,
- favoriser l'ouverture interprofessionnelle,
- ancrer la formation dans les réalités du terrain.

2.2.5 Le documentaliste

Son rôle s'inscrit dans le développement de la culture scientifique, en lien avec les exigences du référentiel 2026.

Il accompagne les apprenants dans l'acquisition des compétences informationnelles indispensables à l'exercice professionnel, notamment la recherche, l'analyse critique et l'utilisation des données probantes.

Par des actions de formation et un accompagnement personnalisé ou collectif, il initie les étudiants à la méthodologie de recherche documentaire, à l'utilisation des ressources numériques et des bases de données scientifiques. Il favorise ainsi leur autonomie dans l'accès, l'analyse et l'actualisation des connaissances.

En collaboration avec les formateurs, il apporte un appui méthodologique dans la réalisation des travaux universitaires et professionnels, en accompagnant les étudiants dans la recherche, la sélection et la valorisation des sources documentaires.

Cette coopération entre l'étudiant, le formateur et le documentaliste contribue au développement de l'esprit critique, de la réflexivité et de l'apprentissage tout au long de la vie, compétences essentielles à l'exercice infirmier dans un environnement en constante évolution.

2.2.6 Les professionnels chargés de la formation clinique

Dans le cadre de son projet de soins ou de son projet d'établissement, chaque structure de santé, accueillant des étudiants en soins infirmiers, élabore une politique de stage permettant aux étudiants de bénéficier d'un parcours professionnalisant. Dans une formation en alternance intégrative et interactive, cette politique de stage se construit en partenariat avec les instituts de formation et se décline avec les différents acteurs de la formation au service de l'apprenant.

- **Le maître de stage**

Garant de la qualité de l'encadrement, il assure une fonction organisationnelle et institutionnelle et met en place les moyens nécessaires. Il veille à la réalisation et au suivi du dossier d'agrément et assure le suivi des relations avec l'Institut.

- **Le tuteur de stage**

Sa fonction est pédagogique. Il assure l'accompagnement d'un ou plusieurs étudiants et est en lien avec le formateur référent de l'IFSI. Il échange autour des situations rencontrées facilitant ainsi la posture réflexive et l'analyse des pratiques, propose et oriente l'étudiant sur les opportunités d'apprentissage (livret d'accueil de l'unité). Il évalue l'étudiant en concertation avec les professionnels de proximité et formalise la progression et l'évaluation sur le portfolio.

- **Les professionnels de proximité**

Ils assurent l'encadrement au quotidien. Ils guident, expliquent, corrigent les actes et techniques, accompagnent la réflexion, facilitent la compréhension et la restitution des analyses de situation. Ils font le point avec le tuteur sur la progression et l'évaluation de l'étudiant.

2.2.7 L'équipe administrative

L'équipe administrative assure la gestion du parcours de formation des étudiants et contribue à la qualité du fonctionnement de l'institut.
Elle participe à :

- la gestion des dossiers de la sélection à la diplomation,
- le suivi administratif et financier,
- la coordination avec les partenaires institutionnels.

2.2.8 L'équipe de direction

La directrice et son adjointe sont garantes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique.

Elles impulsent la transformation de la formation en lien avec l'universitarisation, l'innovation pédagogique, le développement de la recherche et les exigences du référentiel 2009 et 2026.

Elles veillent à :

- la conformité réglementaire,
- la qualité des enseignements,
- la cohérence du dispositif de formation,
- le développement des partenariats (université, IFSI du groupement, établissements de santé…

2.3 La démarche qualité

L'IFPS est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité visant à garantir la pertinence, la cohérence et l'efficience de ses actions de formation. Certifié Qualiopi depuis le 20 décembre 2021, l'institut a obtenu le renouvellement de sa certification en décembre 2024 ainsi que la validation de son audit de surveillance en juillet 2026.

Cette démarche mobilise l'ensemble des professionnels de l'IFPS et s'inscrit dans une logique de satisfaction des usagers : étudiants, élèves, partenaires, intervenants et personnels de l'institut. Elle vise à harmoniser les pratiques et à améliorer l'ensemble des processus, de la sélection des candidats à la certification des apprenants.

Le plan d'amélioration continue repose notamment sur l'analyse des évaluations de satisfaction, des réclamations, des événements indésirables, des retours d'expérience (CREX) et des différents indicateurs de suivi. Ces éléments contribuent à l'identification des axes de progrès et à la mise en œuvre d'actions d'amélioration au service de la qualité de la formation et de l'accompagnement.

3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA FORMATION INFIRMIERE

Les référentiels de formation infirmier, fixé par les arrêtés du 31 juillet 2009 et du 20 février 2026 relatifs au diplôme d'État d'infirmier, s'inscrivent dans une approche par compétences individualisée et réflexive visant la professionnalisation progressive des étudiants. Ils reposent sur des parcours personnalisés, favorisant l'acquisition de compétences en lien avec les besoins de santé et les évolutions du système de soins.

Dans ce cadre, la formation s'organise selon une alternance intégrative et interactive, articulant les apprentissages théoriques et les expériences cliniques. Cette alternance constitue un processus dynamique dans lequel l'étudiant confronte ses savoirs aux situations professionnelles rencontrées. Les allers-retours entre action et réflexion permettent de construire des boucles d'apprentissage, favorisant l'intégration progressive des connaissances et leur mobilisation en situation. Cette

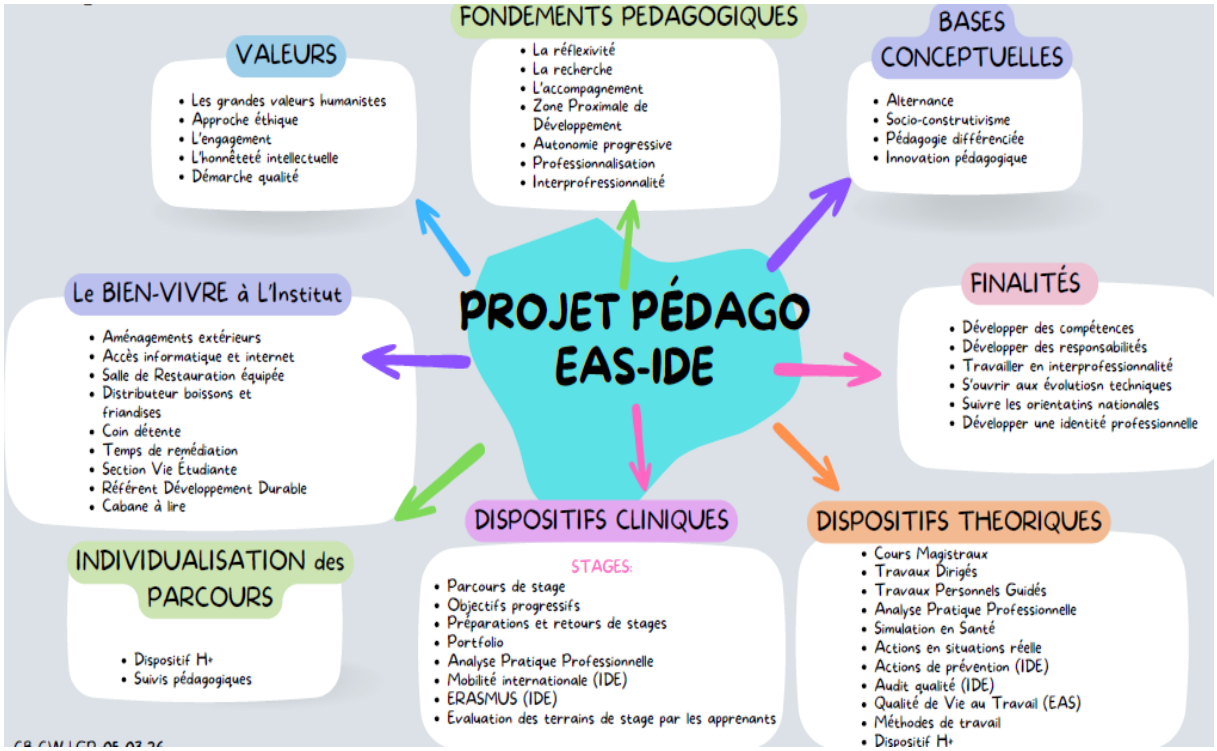
approche s'appuie sur les travaux en didactique professionnelle et en professionnalisation (Pastré, 2011 ; Mayen, 2019) ainsi que sur les recherches en apprentissage expérientiel et réflexif (Boud & Molloy, 2013).
Les apports des sciences cognitives de l'apprentissage montrent que l'ancrage des connaissances repose sur la mobilisation active de l'apprenant, la diversité des situations, la consolidation par la répétition espacée et l'alternance entre temps d'attention et de récupération (Dehaene, 2018 ; Houdé & Borst, 2018). Ces éléments confortent le choix d'une alternance structurée favorisant la mise en lien, la compréhension et la mémorisation à long terme.

La formation proposée à l'IFSI s'inscrit dans une perspective socioconstructiviste centrée sur l'apprenant. Acteur de sa formation, l'étudiant développe son autonomie et construit progressivement une posture de praticien réflexif. L'apprentissage est envisagé comme un processus actif, fondé sur l'interaction, la transformation des représentations et le partage de savoirs au sein du groupe.

Afin de répondre à la diversité des profils, l'institut met en œuvre une pédagogie différenciée et active, s'appuyant sur des méthodes variées : travaux en petits groupes, analyse de situations, adaptation des parcours. Ces modalités favorisent le conflit sociocognitif et le développement du raisonnement critique. Elles rejoignent les données issues des neurosciences montrant l'importance de l'engagement actif, du feedback et de la variété des contextes pour favoriser l'apprentissage durable.

La formation est structurée à partir de situations professionnelles, permettant à l'étudiant de progresser selon trois paliers : comprendre, agir et transférer. Cette progression soutient le développement des compétences et leur mobilisation dans des contextes variés.

4 CONCEPTION GÉNÉRALE DANS UN PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION



4.1 Nos valeurs

La relation soignant-soigné repose sur des valeurs humaines fondamentales qui constituent le socle de l'exercice professionnel et de la formation.
Dans cette perspective, l'IFPS s'attache à promouvoir auprès des apprenants des valeurs essentielles telles que **l'écoute, la tolérance et la bienveillance,** favorisant une relation de confiance et un accompagnement respectueux des personnes.

Le respect de l'autre, des autres et de soi, ainsi que celui de l'environnement sanitaire, des protocoles de soins et du cadre de formation, guide les comportements attendus tout au long du parcours de formation. **Le partage, la solidarité, la confiance et l'empathie** sont indispensables à la qualité de la prise en charge et au travail en équipe.

L'IFPS inscrit son action dans le respect des principes d'inclusion, d'égalité des chances et de non-discrimination. Il s'attache à garantir à chaque apprenant un environnement de formation respectueux de sa dignité, de ses droits et de ses singularités. Toute forme de violence, de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination est proscrite. Afin de promouvoir ces valeurs, l'institut met en œuvre des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement auprès des apprenants, notamment sur les thématiques de l'égalité, du respect mutuel, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations. La formation vise ainsi à développer chez les futurs professionnels une posture respectueuse et inclusive, essentielle à la qualité des relations humaines, au travail en équipe et à l'accompagnement équitable des personnes soignées.

Le secret professionnel, le devoir de discrétion et de réserve constituent des principes incontournables de l'exercice en santé. Les apprenants sont également sensibilisés aux exigences de **l'éthique, fondées sur les principes d'équité et de justice**, afin d'éclairer leurs décisions et leurs actions professionnelles.

L'IFPS encourage par ailleurs l'engagement dans une formation en alternance et dans la profession, le développement du **sens des responsabilités, l'honnêteté intellectuelle et l'esprit critique**.

Enfin, l'ouverture aux évolutions numériques, environnementales et sociétales participe à la construction de professionnels capables d'adapter leurs pratiques aux enjeux contemporains du système de santé.

4.2 Nos finalités pour un profil attendu et des compétences pour exercer le métier à l'issue de la formation

L'Institut de Formation prépare des infirmiers capables d'exercer dans un système de santé en constante évolution, marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les enjeux de santé mentale, les inégalités sociales de santé, les transformations numériques et les défis environnementaux.
L'ambition de l'IFPS est d'accompagner chaque étudiant dans le développement progressif des connaissances, des compétences et de la posture professionnelle nécessaires à l'exercice infirmier, afin qu'il devienne un professionnel autonome, responsable, réflexif et capable d'adapter ses interventions à la singularité de chaque situation de santé.

Former un professionnel compétent, autonome et responsable

L'étudiant développe progressivement sa capacité à mobiliser ses connaissances, ses ressources personnelles et ses compétences dans des situations de soins variées, simples ou complexes.
Conformément à l'approche par compétences définie par le référentiel de formation, l'IFPS accompagne l'étudiant dans le développement progressif de sa capacité à agir de manière pertinente et adaptée dans des situations de soins variées. Selon Tardif (2006), la compétence correspond à un « savoir-agir complexe » fondé sur la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources internes et externes dans une situation donnée.

La formation vise ainsi l'acquisition d'un socle solide de connaissances, le développement du jugement clinique et la capacité à mobiliser, en situation, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être. Elle contribue à développer l'autonomie, le sens des responsabilités, l'esprit d'analyse et les capacités d'adaptation nécessaires à l'exercice infirmier. L'étudiant est progressivement amené à comprendre les situations rencontrées, à les analyser avec discernement, à prendre des décisions adaptées et à transférer ses acquis dans des contextes professionnels diversifiés, au service de la qualité et de la sécurité des soins.

Former un professionnel doté d'un raisonnement clinique et scientifique

L'étudiant développe progressivement ses capacités à rechercher, analyser et utiliser les données scientifiques en s'appuyant sur les sciences infirmières et les données probantes pour éclairer et prendre des décisions professionnelles adaptées.
Dans cette perspective, la formation favorise le développement de l'esprit critique, du questionnement professionnel et de la démarche scientifique afin de garantir la qualité et la sécurité des soins.

Former un acteur de la prévention et de la promotion de la santé

Le référentiel 2026 renforce la place de la prévention, de l'éducation à la santé et de l'éducation thérapeutique. L'étudiant est préparé à accompagner les personnes, les groupes et les populations dans le développement de leurs compétences en santé et dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Former un professionnel capable de coopérer et de coordonner

L'exercice infirmier s'inscrit dans des parcours de santé de plus en plus complexes. La formation développe les capacités de communication, de collaboration interprofessionnelle et de leadership clinique nécessaires à la coordination des soins et à la continuité des parcours.

Former un praticien réflexif engagé dans l'amélioration continue

À travers l'analyse des pratiques, la confrontation aux situations professionnelles et la recherche, l'étudiant développe une posture réflexive lui permettant d'évaluer ses actions, d'en comprendre les effets et d'adapter sa pratique.
Comme le souligne Schön (1983), le professionnel construit ses compétences en développant une réflexion dans et sur l'action.

Former un professionnel ouvert aux transformations du système de santé

La formation prépare les futurs infirmiers à intégrer les enjeux liés à la santé numérique, à la transition écologique, à la santé mentale, aux inégalités sociales de santé et aux évolutions des pratiques professionnelles. Elle accompagne également chaque étudiant dans la construction d'un projet professionnel personnalisé grâce au cadre de consolidation introduit par le référentiel 2026.

Former un professionnel humaniste

L'IFPS accorde une place essentielle aux dimensions relationnelles, éthiques et humaines du soin, comme définit dans ses valeurs. Respect de la dignité, écoute, bienveillance, empathie, équité et respect des choix de la personne constituent les fondements de la posture professionnelle attendue.

5 LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

5.1 Objectifs de professionnalisation

La formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier vise l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice d'une pratique professionnelle autonome, responsable et fondée sur les données probantes. Tout au long du parcours, l'étudiant est accompagné dans la construction de son identité professionnelle, le développement de son raisonnement clinique, l'intégration des savoirs scientifiques, techniques et relationnels ainsi que l'adaptation de ses compétences à la diversité des situations de soins rencontrées.

Cette progression s'appuie sur une articulation étroite entre les enseignements théoriques, les travaux dirigés, la simulation en santé, les périodes de formation clinique et l'analyse réflexive des pratiques. Les situations d'apprentissage sont organisées afin de favoriser la mobilisation des connaissances dans des contextes professionnels authentiques et de permettre à chaque étudiant de développer progressivement les attendus du métier d'infirmier.

Dans le cadre de la réforme des études infirmières, l'institut assure la mise en œuvre simultanée des deux référentiels de formation en vigueur.

Les étudiants admis avant la rentrée 2026 poursuivent leur cursus conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, fondé sur l'acquisition et la validation des dix compétences professionnelles.

Les étudiants entrant en formation à compter de septembre 2026 relèvent du référentiel défini par l'arrêté du 20 février 2026, structuré autour de cinq domaines de compétences.

5.2 Validation des blocs de compétences

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Dans les deux référentiels, la diplomation repose sur la validation progressive des compétences attendues, des unités d'enseignement, des périodes de formation clinique et des 180 crédits européens (ECTS), garantissant l'atteinte des exigences professionnelles et universitaires du diplôme d'État d'infirmier.

Compétences : référentiel du 31 juillet 2009
Compétence 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes
Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation
Domaines de compétences : référentiel du 20 février 2026
Domaine A : Sciences infirmières et raisonnement clinique **Compétence 1** : Élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre. **Compétence 2** : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées.
Domaine B : Pratiques cliniques, qualité et gestion des risques **Compétence 3 :** Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personne, dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE , des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soins adapté à la situation identifiée. **Compétence 4** : Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux), et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers.
Domaine C : Prévention et promotion de la santé **Compétence 5 :** Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique. **Compétence 6 :** Concevoir, conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage en co-construction avec la personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière. **Compétence 7 :** Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et écoresponsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.
Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership **Compétence 8 :** Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources. **Compétence 9** : Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluriprofessionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins. **Compétence 10 :** Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques.
Domaine E : Démarche scientifique et méthodologie **Compétence 11 :** Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités. **Compétence 12 :** Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées. **Compétence 13 :** Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

6 METHODES PEDAGOGIQUES, INNOVATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

6.1 Méthodes et moyens pédagogiques

Dans le cadre d'accompagnement vers la professionnalisation, les cadres de santé formateurs privilégient des méthodes permettant à l'apprenant de s'enrichir de ses expériences et de celles de ses pairs. Ils amènent les étudiants à se questionner et à réfléchir afin de favoriser la réflexivité. Il s'agit d'aider les étudiants à transformer les connaissances acquises en compétences professionnelles par le biais d'outils pédagogiques divers.

L'accompagnement sur les **méthodes de travail** en début de formation, prend une place prépondérante afin que chaque étudiant trouve celles qui lui correspondent pour être dans un processus de mémorisation, de compréhension, d'intégration et d'auto-évaluation en lien avec les attendus de la formation et de la profession.
Compte tenu de la diversité des publics accueillis, l'Institut réalise un accompagnement pédagogique personnalisé, travaille sur les fondements des projets de chaque étudiant pour favoriser leur intégration au sein d'une formation professionnelle et éviter les ruptures en formation.

Les formateurs facilitent l'apprentissage et accompagnent l'apprenant dans son cheminement et dans la construction de son identité. C'est par la multiplicité des méthodes et des moyens pédagogiques qu'il pourra construire et consolider ses apprentissages. Aussi, l'institut propose :

- **Des Cours Magistraux (CM)** : Ces enseignements, identiques pour tous les étudiants, peuvent se décliner par différents supports : diaporama, E. Learning… Ils représentent un socle de connaissances professionnelles incontournables pour la compréhension des situations de santé et sont construits avec les universitaires.

- **Des Travaux Dirigés (TD)** : Ces temps en groupes ont pour objectif de faciliter l'intégration des savoirs par la confrontation et l'échange. Ils se déclinent sous différentes formes : ateliers pratiques, jeux de rôle, films, analyses de situations cliniques, simulations en santé, … L'analyse de situations permet de mobiliser les trois paliers d'apprentissage : « Comprendre, agir, transférer ».

- **Des Travaux Personnels Guidés (TPG)** représentent des temps où les étudiants sont en autonomie de travail guidé sur de la recherche, préparation exposés, écrits, suivi pédagogique, … guidés par le formateur.

  Des Analyses de Pratiques Professionnelles (APP) : À chaque retour de stage, en complément de l'analyse des pratiques professionnelles réalisée sur le terrain, un temps d'échange en groupe restreint est organisé à l'IFPS autour des situations de soins vécues. Accompagné par le groupe et le formateur, un étudiant est invité à analyser sa pratique, à argumenter ses choix, à expliciter le sens de ses actions et à mobiliser les savoirs associés. Cette démarche favorise le développement de la réflexivité à l'aide du groupe de pairs et contribue à la construction progressive de son identité professionnelle.

- **La simulation en santé** : Conformément aux orientations définies par l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif à la simulation en santé et réaffirmées dans le référentiel de formation issu de l'arrêté du 20 février 2026, l'IFPS inscrit la simulation en santé comme une modalité pédagogique majeure au service du développement progressif des compétences professionnelles. Fondée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive, elle permet aux étudiants de développer

progressivement leurs compétences techniques, relationnelles et décisionnelles dans un environnement sécurisé. Les séances s'appuient sur différentes modalités telles que simulation procédurale, jeux de rôle, simulation haute-fidélité, chambre des erreurs, escape game et sont systématiquement suivies d'un débriefing favorisant l'analyse réflexive et le transfert des apprentissages.

- **Des actions en situation réelle :**
  Attaché à l'acquisition des compétences professionnelles en situation, l'institut développe également des partenariats avec les professionnels de tous les horizons. Cette orientation favorise la professionnalisation à travers les collaborations, la construction et la réalisation de projets.
    - Dans le cadre de la santé publique et en lien avec le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES), les étudiants réalisent des actions de prévention auprès de différentes populations : étudiants, lycéens, professionnels. L'étude de ces populations et la mise en situation réelle permettent la mobilisation des outils méthodologiques tels que les données statistiques et épidémiologiques et la démarche projet.
    - Dans l'UE « Qualité des soins, évaluation des pratiques » du Semestre 6, un audit est réalisé en établissement de santé et inscrit dans la politique du groupement de territoire partenaire.
    - Une sensibilisation aux gestes d'urgence est réalisée en partenariat avec la ville de Bourgoin-Jallieu auprès de la population dans le cadre de la campagne « sécurité routière ». Cette action est réalisée par les formateurs et des professionnels.

6.2 Stratégie de développement de l'offre numérique

L'IFPS a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation numérique visant à accompagner les évolutions des pratiques pédagogiques, à renforcer l'autonomie des apprenants et à préparer les futurs professionnels aux mutations du système de santé. Cette stratégie constitue aujourd'hui un axe du projet d'institut et s'inscrit pleinement dans les orientations du référentiel de formation infirmier 2026, qui reconnaît le numérique en santé comme une compétence professionnelle à part entière.

Le centre de simulation en santé occupe une place centrale dans cette dynamique d'innovation. Doté de salles dédiées et d'équipements permettant la reproduction de situations cliniques variées, Les scénarios de simulation sont progressivement enrichis par l'utilisation d'outils numériques favorisant l'immersion, l'analyse réflexive et l'exploitation pédagogique des séances grâce au débriefing structuré.

De plus, l'offre numérique de l'institut repose sur un environnement d'apprentissage hybride associant enseignements présentiels, ressources numériques et dispositifs d'apprentissage à distance. Chaque étudiant dispose d'un accès à la plateforme numérique universitaire permettant la consultation des supports pédagogiques, des ressources documentaires, des évaluations, des espaces collaboratifs ainsi que des outils de communication institutionnels. Cette plateforme favorise la continuité pédagogique, l'accessibilité des contenus et l'individualisation des parcours.

L'institut a progressivement développé l'utilisation d'outils numériques variés afin de diversifier les modalités d'apprentissage et de répondre à l'hétérogénéité des profils étudiants. Les enseignements mobilisent ainsi des ressources multimédias, des capsules vidéo, des questionnaires interactifs, des

espaces collaboratifs ainsi que des activités de pédagogie inversée. Ces dispositifs permettent à l'étudiant de devenir davantage acteur de ses apprentissages, de progresser à son rythme et de renforcer ses capacités d'autoformation.

L'IFPS poursuit également une politique d'équipement adaptée aux besoins des apprenants. Les étudiants disposent d'un accès à des postes informatiques, à une couverture Wi-Fi sécurisée et à des outils numériques leur permettant d'accéder aux ressources pédagogiques, scientifiques et documentaires nécessaires à leur formation. L'institut veille à réduire les inégalités d'accès au numérique et accompagne les étudiants dans le développement de leurs compétences numériques.

L'innovation pédagogique constitue un levier majeur de cette stratégie. Depuis plusieurs années, l'institut développe des dispositifs favorisant l'engagement actif des apprenants, notamment à travers la digitalisation progressive de certaines séquences pédagogiques, l'hybridation des enseignements et le développement de ressources pédagogiques accessibles en autonomie.

L'institut développe également de nouveaux formats pédagogiques répondant aux attentes des apprenants et aux évolutions des usages numériques. La création de podcasts pédagogiques permet notamment aux étudiants de consolider leurs connaissances en dehors des temps de cours, de réviser certains contenus théoriques et de bénéficier de ressources accessibles à tout moment. Ces supports complètent l'offre de formation et favorisent la flexibilité des apprentissages.

Dans une démarche d'innovation raisonnée, l'IFPS accompagne également l'émergence des outils d'intelligence artificielle générative dans les pratiques pédagogiques. Dans ce sens, l 'ensemble de l'équipe pédagogique a été formée sur l'utilisation de l'IA au service de la pédagogie. L'objectif est de développer chez les étudiants une utilisation éthique, critique et professionnelle de ces technologies. Des expérimentations pédagogiques sont ainsi conduites afin de favoriser l'analyse de situations cliniques, la recherche documentaire, l'aide à la structuration de travaux écrits et le développement de l'esprit critique face aux informations produites par les outils d'intelligence artificielle.

Cette démarche s'accompagne d'une sensibilisation aux enjeux du numérique en santé, de la protection des données, de la cybersécurité, de la fiabilité des sources et des bonnes pratiques professionnelles dans l'usage des technologies numériques.

À moyen terme, l'IFPS souhaite poursuivre le développement de son offre numérique en renforçant :

- l'hybridation des parcours de formation ;
- la production de ressources pédagogiques numériques internes ;
- l'offre de podcasts et de capsules vidéo ;
- les usages pédagogiques de la simulation en santé ;
- l'intégration raisonnée de l'intelligence artificielle dans les apprentissages ;
- le développement des compétences numériques des étudiants et des formateurs ;
- les dispositifs favorisant l'individualisation des parcours et le suivi de la progression des apprenants.

L'objectif est de proposer un environnement de formation moderne, inclusif et innovant, au service de la réussite étudiante, de la professionnalisation et de l'adaptation aux évolutions des métiers de la santé.

7 DISPOSITIF DE FORMATION CLINIQUE

Conformément aux orientations de l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier, L'IFPS de Bourgoin-Jallieu s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupement réunissant les 14 IFSI du territoire universitaire lyonnais en partenariat avec l'Université Claude Bernard Lyon 1. Dans ce cadre, l'institut contribue à la construction d'une politique de stage coordonnée à l'échelle du territoire, favorisant l'équité des parcours, la qualité des terrains de stage et l'harmonisation des pratiques d'accueil et d'encadrement des étudiants.

L'IFPS inscrit sa politique de stage dans une démarche partenariale visant à garantir à chaque étudiant un parcours de formation professionnalisant, sécurisant et apprenant. Cette politique repose sur une collaboration étroite avec les structures d'accueil du territoire afin de promouvoir des conditions d'encadrement de qualité, des parcours de stage progressifs et qualifiants ainsi qu'une harmonisation des pratiques d'accueil et d'accompagnement. Une attention particulière est portée à la qualité de vie en stage, à la prévention des situations de violence, de discrimination ou de harcèlement, ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils favorisant l'intégration et la réussite des étudiants.

Dans le cadre des nouvelles modalités d'agrément des lieux de stage, l'institut veille à s'assurer que les terrains de stage offrent des situations d'apprentissage adaptées au développement des compétences, des professionnels formés à l'encadrement et des conditions matérielles favorables à l'apprentissage. Cette exigence s'inscrit dans une logique d'amélioration continue fondée sur l'évaluation régulière de la qualité des stages.

Soucieux de renforcer l'attractivité et la qualité des terrains de stage, l'IFPS développe une véritable politique d'accueil en stage associant l'ensemble des partenaires. Les retours d'expérience et la satisfaction des étudiants, des tuteurs, des maîtres de stage et des structures d'accueil sont recueillis et analysés de façon régulière afin d'identifier les points forts, les axes d'amélioration et de coconstruire des actions adaptées aux besoins du territoire. Cette démarche contribue à garantir un environnement d'apprentissage bienveillant, favorable à l'acquisition des compétences et à la professionnalisation des futurs infirmiers.

De plus, l'Institut a constitué un groupe de travail, le Groupe d'Encadrement Pédagogique (GEP). S'appuyant sur les expériences et les attentes mutuelles de chacun (formateur IFSI / tuteur de stage), le groupe définit une démarche commune respectueuse du stagiaire et de sa singularité au regard du référentiel de formation. Ce groupe échange sur les modalités du déroulement du stage, identifie les éléments facilitateurs et les difficultés de chacun. Chaque année, un axe de travail est défini en concertation. Afin d'accompagner cette démarche, un GEP cadres a été créé ; Il favorise la coopération entre tous les acteurs ; ce dernier permet également de traiter des situations complexes.

7.1 Progression institutionnelle attendue sur les trois années de formation

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant dans une progression structurée visant l'acquisition progressive des compétences infirmières. Cette évolution s'appuie sur le développement conjoint de l'observation clinique, de la démarche clinique, de la communication professionnelle et de la réflexivité, dans une logique croissante d'autonomie et de responsabilisation.

En première année, l'étudiant découvre l'environnement sanitaire et médico-social, les organisations de soins et les différents acteurs qui les composent. Il développe ses capacités d'observation des personnes soignées et des situations rencontrées, tout en s'appropriant progressivement le vocabulaire professionnel nécessaire à une communication adaptée. L'apprentissage des soins fondamentaux s'accompagne de l'acquisition des bases méthodologiques de la démarche clinique :

recueillir des données, identifier les besoins de la personne, repérer les ressources mobilisables et transmettre les informations pertinentes. L'étudiant est également initié à la démarche réflexive, au questionnement professionnel et à la recherche d'informations, lui permettant de construire progressivement sa posture d'apprenant.

En deuxième année, l'étudiant consolide ses acquis et approfondit sa compréhension des situations de soins. Il mobilise un vocabulaire professionnel plus précis et développe sa capacité à analyser les données recueillies afin d'élaborer des projets de soins adaptés aux personnes accompagnées. Il établit davantage de liens entre les connaissances théoriques et les situations cliniques rencontrées, tout en renforçant ses compétences relationnelles auprès des patients et de leur entourage. La démarche clinique devient plus structurée et la démarche réflexive s'enrichit, favorisant une intégration progressive au sein de l'équipe soignante.

En troisième année, l'étudiant atteint un niveau d'analyse lui permettant de conduire une démarche clinique complète et argumentée. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de soins avec l'ensemble des professionnels concernés, tout en assurant la coordination des activités relevant de son champ de compétences. La maîtrise du langage professionnel, des raisonnements cliniques et des compétences techniques lui permet d'affirmer sa place au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Il adopte pleinement une posture de praticien réflexif, capable de questionner ses pratiques, de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de s'inscrire dans une démarche de recherche clinique.

7.2 Accompagnement des étudiants en lien avec les stages

- **Préparation et exploitation de stages**

Avant chaque stage, un temps de préparation de stage est organisé et animé par les formateurs. Il permet à l'étudiant de consulter les livrets d'accueil des différents lieux de stages disponibles sur la plateforme informatique universitaire, de prendre connaissance des objectifs institutionnels relatifs aux diverses spécialités et d'élaborer ses objectifs personnels de stage en lien avec son niveau de formation.

À l'issue de chaque stage, un temps d'exploitation est programmé permettant ainsi l'alternance intégrative et interactive nécessaire au développement de ses compétences et à la construction progressive de son identité. Un accompagnement personnalisé sur le lieu de stage peut être réalisé par un formateur.

- **Le portfolio : outil de progression, de professionnalisation et de support à l'évaluation**

Pour être acteur de sa formation et par le biais de son auto-évaluation et du suivi de ses acquisitions, l'étudiant possède un portfolio, support indispensable pour l'évaluation intermédiaire et finale de ses compétences. Lors d'entretiens et en présence de l'apprenant, ces évaluations sont réalisées par le tuteur de stage et en concertation avec l'équipe d'encadrement. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les apprenants doivent progresser et de renseigner les feuilles de bilan de compétences en stage. Le maximum de données pertinentes recueillies, émanant des lieux de stage, doit tendre le plus possible vers une évaluation objective. L'évaluation et la proposition par le formateur de l'attribution ou non des crédits (ECTS) liés aux stages prennent en compte la progression de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences lors de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), instance qui valide ou invalide le stage en fin des semestres 1 à 5 pour les étudiants relevant du référentiel 2009, Pour les étudiants relevant du référentiel du 20 février 2026, le jury semestriel est l'instance qui valide les UE et attribue les crédits afférents à l'exception des résultats du semestre 6 des étudiants présentés au diplôme d'état.

- **L'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)**

Lors de chaque stage, l'étudiant bénéficie d'une séance d'analyse des pratiques animée conjointement par un cadre de santé formateur et un professionnel de terrain. Nous favorisons également des APP mixtes entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants permettant la construction d'une collaboration effective.
Ces espaces d'analyse constituent un levier essentiel de professionnalisation. Ils permettent aux apprenants de donner du sens à leurs expériences cliniques, de renforcer leur capacité d'analyse et de transférer leurs acquis à de nouvelles situations de soins. Les temps d'analyse organisés à l'IFPS au retour de stage viennent compléter cette démarche, témoignant d'une collaboration étroite entre l'institut et les professionnels de terrain au service d'une alternance intégrative et réflexive.

7.3 Parcours de l'étudiant en stage

Pour les étudiants relevant du référentiel de formation infirmier 2009, Quatre types de stage, dans des établissements publics ou prévus, sont prévus :

- **Soins de Courte Durée (MCO),** secteur Médecine, Chirurgie, obstétrique.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie (SMPR),**
- **Soins de Longue Durée (LS) et Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (LVIE) : domicile, collège, lycée,** …

Pour les étudiants relevant du Référentiel 2026, 4 nouvelles typologies de stage sont définies :

- **Phase aiguë : PA** : Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë. Exemple : Médecine, chirurgie, urgences, psychiatrie aiguë.

- **Phase stabilisée : PS** : Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée. Exemple : SMR, dialyse, CMP, HDJ, CATTP.SPR

- **Soins primaires et premier recours : SPR :** Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours. Exemple : SSIAD, maisons de santé, exercice libéral, PMI, SAMU, Sante scolaire et du travail, consultations

- **Situations de vulnérabilité : SV :** Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale. Exemple : EHPAD, MAS, FAM, IME, PASS.

7.4 Organisation des stages

- **Le périmètre des stages**

L'IFPS est historiquement engagé au sein d'un regroupement des cinq instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants de l'Isère (InterIFSI). Depuis 2026, cette dynamique de coopération s'est élargie à un collectif inter-instituts du territoire lyonnais, réunissant 14 instituts de formation.

Ce réseau constitue une véritable plus-value pour les apprenants. Il favorise la découverte d'organisations de soins variées, de pratiques professionnelles diversifiées et d'environnements de

travail différents, contribuant ainsi au développement de leurs capacités d'adaptation et à l'enrichissement de leurs expériences de stage.

Cette coopération territoriale renforce l'attractivité et la qualité de l'offre de formation. Elle favorise à la fois l'ouverture des apprenants à la diversité des parcours de soins et une politique coordonnée d'accès aux stages, permettant d'optimiser les possibilités d'affectation sur un large territoire tout en recherchant un équilibre entre les besoins pédagogiques et les situations individuelles des étudiants.

- **L'affectation en stage**

Les affectations en stage sont réalisées par la coordination des stages en lien avec les formateurs référents du suivi pédagogique en fonction des besoins pédagogiques de l'étudiant, de son projet professionnel et de l'obligation d'effectuer un parcours de stage défini par les référentiels de formation 2009 et 2026 :

L'affectation dans ces différentes typologies a pour finalité de permettre à chaque étudiant de découvrir l'ensemble des secteurs d'exercice infirmier.
Les étudiants de première année relevant du référentiel 2026, seront affectés dans les disciplines PA (Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë) et SV (Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale), en priorité, pour leur permettre de construire une vision globale du parcours patient.

Le coordinateur des stages s'attache à garantir une répartition équitable des stages entre les étudiants tout en veillant à la cohérence des parcours de professionnalisation. Dans le respect du principe d'égalité de traitement, l'institut examine les situations particulières pouvant avoir un impact sur le suivi de la formation. Lorsque les conditions d'affectation le permettent, des aménagements peuvent être envisagés afin de faciliter la poursuite du parcours de formation et de favoriser la réussite des apprenants.

Dans le cadre du référentiel 2009, le stage de projet professionnel constitue une étape privilégiée de personnalisation du parcours de formation. Sous réserve de la validation de sa situation pédagogique, l'étudiant peut proposer un terrain et un domaine de stage en cohérence avec ses perspectives d'insertion et d'évolution professionnelles.

- **Le cadre de consolidation**

Dans le cadre du Référentiel 2006, le cadre de consolidation permet à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel, les ressources disponibles au sein de l'établissement de formation et les opportunités offertes par le territoire. Ce dispositif sera présenté au plus tard au semestre 3.

- **L'accompagnement en stage**

Dans le cadre du référentiel de formation 2026, les temps de retour de stage organisés chaque lundi font partie des 10% de stage possiblement réalisables en simulation. Ils intègrent des situations rencontrées sur les terrains de stage. Ces mises en situation permettent aux étudiants d'expérimenter et de consolider des gestes techniques, des postures professionnelles, des raisonnements cliniques ou des compétences relationnelles dans un environnement sécurisé, avant ou après leur mobilisation auprès des patients. Elles contribuent ainsi à renforcer la confiance des apprenants, à sécuriser leurs pratiques et à favoriser les transferts d'apprentissage entre les différentes situations de soins.

- **Temps d'Appropriation des Connaissances : TAC**

Sur les 35 heures hebdomadaires de stage, 5 heures sont consacrées à un Temps d'Appropriation des Connaissances (TAC). Ce temps, réalisé par l'étudiant sur son lieu de stage, constitue un espace de

travail personnel et réflexif visant à donner du sens aux situations rencontrées et à favoriser l'intégration des savoirs théoriques et pratiques.

Ce dispositif a pour finalité de développer le raisonnement clinique de l'étudiant en l'amenant à analyser les situations de soins observées ou vécues. Il contribue également au renforcement de son autonomie dans la gestion de ses apprentissages et dans la recherche de ressources adaptées à ses besoins. Par cette démarche, l'étudiant est encouragé à adopter une posture réflexive lui permettant de questionner ses pratiques, d'identifier ses axes de progression et de consolider progressivement ses acquis. Enfin, ce temps dédié soutient la démarche universitaire en favorisant la mobilisation des connaissances scientifiques et méthodologiques au service du développement des compétences professionnelles.

Le rattrapage des stages est organisé en fonction de la situation pédagogique de l'étudiant et au regard des préconisations de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) ou du jury semestriel pour les étudiants relevant du référentiel de formation du 20 février 2026. Les modalités de rattrapage sont définies selon la typologie du stage et pour durée minimale de 4 semaines en juillet de chaque année de formation.

L'institut est engagé dans une **démarche ERASMUS+** en collaboration avec la région AURA et le soutien de la cellule spécifique dédiée de l'université Lyon 1 Claude Bernard. Par ailleurs, l'institut accompagne les **projets individuels de mobilité internationale** portés par les étudiants pour les stages. Les étudiants relevant du référentiel de formation 2009, ont la possibilité de réaliser un stage à l'international durant leur 3ème année de formation, après validation de leur projet par une commission interne de l'institut.

8 ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS, INCLUSION ET SECURISATION DES PARCOURS

La formation favorise l'individualisation en priorisant le projet professionnel de l'étudiant, fil conducteur de la formation. Cette approche vise à accompagner le développement progressif des compétences, la construction de l'identité professionnelle et la réussite de chacun, dans le respect de son parcours, de ses besoins et de ses ressources. Elle contribue également à répondre aux attentes des employeurs, des partenaires de stage et des financeurs en formant des professionnels compétents, responsables et adaptés aux évolutions du système de santé.

8.1 Analyse des besoins des apprenants et prise en compte des attentes des employeurs et des financeurs

L'analyse des besoins des apprenants est réalisée tout au long du parcours de formation à partir des suivis pédagogiques individuels et collectifs, des évaluations théoriques et cliniques, des analyses de pratiques professionnelles, des retours de stage et des temps de régulation organisés au sein de chaque promotion.
Ces différents espaces permettent d'identifier les besoins d'accompagnement, les difficultés rencontrées, les attentes des étudiants ainsi que les ajustements pédagogiques nécessaires à leur progression.

L'institut s'attache également à prendre en compte les attentes des employeurs, des partenaires de stage et des financeurs afin de garantir l'adéquation de la formation aux besoins du territoire. Cette démarche s'appuie notamment sur le Groupe d'Encadrement Pédagogique (GEP) institué depuis plusieurs années au sein de l'institut. Ce groupe de travail réunit les tuteurs des terrains de stage

partenaires. Ces rencontres permettent d'échanger sur les compétences attendues des étudiants, les évolutions des pratiques professionnelles, les besoins des structures de soins et la qualité de l'accompagnement en stage.

L'IFPS participe par ailleurs aux réunions des cadres du territoire organisées au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Dauphiné. Ces échanges favorisent une meilleure connaissance des besoins de recrutement, des évolutions des organisations de soins et des compétences attendues des futurs professionnels.

L'organisation annuelle du Forum de l'emploi à l'IFPS constitue également un temps fort de rencontre entre les apprenants, les employeurs et l'institut. Rassemblant les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire élargi, cet événement permet de recueillir les attentes des recruteurs, d'identifier les évolutions du marché de l'emploi et d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel.

Les orientations des financeurs et des institutions partenaires sont également prises en considération à travers les différentes instances de gouvernance, les démarches qualité, les réponses aux appels à projets et les échanges réguliers avec les partenaires institutionnels. L'ensemble de ces informations contribue à l'évolution du projet pédagogique, à l'adaptation des dispositifs de formation et au développement de nouvelles actions répondant aux besoins du territoire et de la population.

8.2 Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Engagé dans la démarche Charte H+ depuis 2021, l'IFPS de Bourgoin-Jallieu développe une politique institutionnelle visant à garantir l'accessibilité de la formation et la réussite de tous les apprenants. Cette démarche est pleinement intégrée au projet de l'institut et repose sur un accompagnement individualisé des personnes en situation de handicap ou présentant des troubles susceptibles d'impacter leurs apprentissages.
Deux cadres de santé formateurs, formés à cette mission, assurent la fonction de référents handicap et disposent d'un temps dédié à l'accompagnement des étudiants concernés. En lien avec les partenaires institutionnels et les équipes pédagogiques, ils participent à l'analyse des besoins, à la mise en œuvre des aménagements nécessaires et au suivi des parcours.

Même porteur de troubles de l'apprentissage, l'étudiant infirmier reste acteur de son parcours de formation qui va de l'accueil à sa diplomation. L'objectif est de lui proposer un accompagnement adapté à sa situation de handicap tout au long de son parcours de formation.

À la rentrée universitaire 2026-2027, 50 apprenants bénéficient déjà d'un accompagnement individualisé, auxquels pourront s'ajouter les situations identifiées en cours d'année. Cette dynamique témoigne de l'accessibilité du dispositif et de la confiance accordée par les étudiants et élèves à l'institut. Les accompagnements concernent principalement les troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographie, dyspraxie, dyscalculie, etc.), mais également certaines situations temporaires liées à l'état de santé ou à des limitations physiques.

Concrètement, l'IFPS met en œuvre des mesures de compensation adaptées aux besoins de chacun : aménagement du temps des évaluations, adaptation des supports pédagogiques, mise à disposition anticipée de ressources numériques, organisation spécifique des évaluations, accompagnement renforcé dans les apprentissages et suivi personnalisé tout au long du parcours.

Des commissions H+ internes sont organisées chaque année universitaire pour étudier toute situation nouvelle et décider des accompagnements possibles.

Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, illustrée notamment par l'élaboration d'un guide d'accompagnement des apprenants en situation de handicap et le développement des compétences des équipes pédagogiques,

Cette politique d'inclusion a pour ambition de modifier les pratiques pédagogiques en les uniformisant pour tous :

- Définir une charte graphique commune pour l'ensemble des étudiants,
- Développer les cours en cinq temps en s'appuyant sur les neurosciences cognitives dont l'intégration de pauses neuronales et la multiplication des canaux d'entrée,
- Favoriser la pratique de mise à disposition des cours en amont de la séance et appliquer la méthode de classe inversée,
- Développer l'accompagnement sur les outils numériques.

Les résultats obtenus témoignent de l'impact positif du dispositif, avec un très haut niveau de satisfaction des apprenants accompagnés et une reconnaissance de sa plus-value dans leur parcours de professionnalisation.

8.3 Individualisation des parcours et prévention des ruptures de formation et l'aide à la réussite

Institut à taille humaine, l'équipe pédagogique veille à créer les conditions d'un accompagnement de proximité favorisant l'engagement, le sentiment d'appartenance, le développement de l'autonomie et la persévérance en formation.

L'individualisation des parcours est au centre du projet pédagogique afin de favoriser la réussite, le bien-être et la professionnalisation de chaque apprenant. Cette démarche repose sur une connaissance approfondie des besoins des étudiants, construite tout au long de leur parcours à travers les suivis pédagogiques individuels et collectifs, l'observation de la dynamique des promotions, les analyses de pratiques professionnelles (APP), les retours de stage, les temps de régulation ainsi que les échanges réguliers avec les terrains de stage et les différents partenaires de la formation.

Cette analyse continue permet d'identifier les besoins d'accompagnement, les difficultés éventuelles et les facteurs de réussite de chacun afin de proposer des réponses adaptées, personnalisées et évolutives.

Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique constitue un dispositif structurant de l'accompagnement de l'étudiant tout au long de son parcours de formation. Assuré par un formateur référent, il vise à favoriser le développement progressif des compétences, la construction de l'identité professionnelle, l'autonomie dans les apprentissages ainsi que l'élaboration du projet professionnel.

Inscrit dans une démarche de co-construction, il permet d'apprécier l'évolution de l'étudiant au regard des attendus de la formation, d'identifier ses ressources et ses besoins, d'accompagner sa réflexion sur ses expériences théoriques et cliniques et de définir, le cas échéant, les modalités de soutien nécessaires à sa progression.

Des entretiens de suivi sont organisés à différentes étapes du parcours et peuvent être complétés à la demande de l'étudiant ou de l'équipe pédagogique lorsque la situation le nécessite.

Dans les situations particulières de redoublement ou de reprise de formation, un accompagnement renforcé est mis en place afin de sécuriser le parcours. Celui-ci s'appuie sur un contrat pédagogique individualisé, élaboré conjointement par l'étudiant et l'équipe pédagogique. Ce document formalise les objectifs de progression, les compétences à consolider, les moyens mobilisés ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre d'un redoublement, ce contrat permet notamment de valoriser les acquis antérieurement validés, d'identifier les axes de progrès et de construire un parcours adapté aux besoins de l'étudiant. Lors d'une reprise de formation, il facilite la réintégration dans le cursus et l'actualisation du projet de formation en tenant compte du parcours antérieur et des éventuelles évolutions du référentiel ou des dispositifs de formation.

Ainsi, le suivi pédagogique participe pleinement à l'individualisation des parcours, à la prévention des ruptures de formation et à la réussite de chaque apprenant dans une logique d'accompagnement, de responsabilisation et de professionnalisation.

La prévention des ruptures et l'aide à la réussite

Chaque apprenant dispose de ressources et d'un potentiel de développement qui peuvent être temporairement fragilisés par des difficultés pédagogiques, personnelles, sociales, financières, de santé ou liées à son parcours clinique. Aussi, l'accompagnement proposé vise à repérer les situations de fragilité afin de mettre en œuvre, avec l'étudiant, les actions de soutien les plus adaptées.

Cette dynamique d'accompagnement est soutenue par la qualité des relations établies entre les apprenants et les équipes de l'institut, fondées sur l'écoute, la disponibilité et la confiance. Les étudiants sont encouragés à exprimer leurs besoins, leurs interrogations et les difficultés rencontrées afin de construire avec les formateurs des réponses individualisées favorisant leur progression et leur maintien dans la formation.

Les temps de retour sur expérience lors du premier stage permettent aux étudiants de partager leur vécu, de questionner leur place de stagiaire, d'exprimer leurs ressentis et d'analyser les situations rencontrées. Ces échanges favorisent le développement de l'identité professionnelle, la confiance en soi et la prévention des situations d'isolement ou de découragement.

L'institut porte également une attention particulière aux situations susceptibles d'entraver la réussite du parcours de formation. Les étudiants sont accompagnés dans l'identification et la mobilisation des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre auprès de la Région (bourse, aide d'urgence), du CROUS ou d'autres partenaires institutionnels et associatifs. Cette démarche est complétée par la mise à disposition d'une armoire solidaire destinée à apporter un soutien matériel ponctuel aux étudiants rencontrant des difficultés.

Dans le cadre de son engagement au titre de la Charte H+, l'IFPS développe une politique inclusive en faveur des apprenants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. En lien avec les référents handicaps, les services universitaires compétents et les partenaires spécialisés, des mesures d'accompagnement et des aménagements adaptés peuvent être mis en œuvre afin de garantir l'accessibilité de la formation, l'égalité des chances et la sécurisation des parcours.

Par ailleurs, des temps de régulation hebdomadaires institutionnalisés au sein des promotions constituent des espaces privilégiés de dialogue entre les étudiants et l'équipe pédagogique. Inscrits

dans les emplois du temps, ils permettent d'apporter des informations sur le parcours de formation, de recueillir les questionnements des apprenants et d'identifier d'éventuelles difficultés nécessitant un accompagnement spécifique.
L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans une approche humaniste de la formation fondée sur l'écoute, la bienveillance, le respect de la singularité des parcours et la confiance accordée à chaque étudiant. Cette démarche vise à permettre à chacun de développer son pouvoir d'agir, de s'épanouir dans sa formation et de poursuivre son parcours vers la professionnalisation dans les meilleures conditions possibles.

9 PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE
BOURGOIN-JALLIEU
CALENDRIER PREVISIONNEL 2026/2027

	CALENDRIER				1ère année Promotion 2026-2028 (Nouveau Réf.)	2ème année Promotion 2025-2026	3ème année Promotion 2024-2027	Aide soignant Promotion 2026-2027
	semaine				VAC	VAC	VAC	VAC
2026 - SEMESTRE 1	35	24/8	au	28/8	VAC	VAC	VAC	ifas (rentrée 24/08/2026)
	36	31/8	au	4/9	ifsi (rentrée 01/09/2026)	ifsi (rentrée 31/08/2026)	Stage 5 (10 semaines)	ifas/ Collière 8h15
	37	7/9	au	11/9	ifsi/Amphi 8h45	ifsi/Poplau 8h15	S5 (rentrée 07/09)	ifas
	38	14/9	au	18/9	ifsi	ifsi	S5	ifas
	39	21/9	au	25/9	ifsi	ifsi	S5	ifas
	40	28/9	au	2/10	ifsi	ifsi	S5	ifas
	41	5/10	au	9/10	ifsi	ifsi	S5	Stage A (5 semaines)
	42	12/10	au	16/10	ifsi	ifsi	S5	SA
	43	19/10	au	23/10	ifsi	ifsi	S5	SA
	44	26/10	au	30/10	ifsi	ifsi	S5	SA
	45	2/11	au	6/11	ifsi	ifsi	S5	SA
	46	9/11	au	13/11	Stage 1* (6 Semaines)	Stage 3 (9 semaines)	ifsi/Amphi 8h15	ifas/Collière 8h45
	47	16/11	au	20/11	S1*	S3*	ifsi	ifas
	48	23/11	au	27/11	S1*	S3	ifsi	ifas
	49	30/11	au	4/12	S1*	S3*	ifsi	ifas
	50	7/12	au	11/12	S1*	S3	ifsi	ifas
	51	14/12	au	18/12	S1*	S3*	ifsi	ifas
	52	21/12	au	25/12	VAC	VAC	VAC	VAC
	53	28/12	au	1/1	VAC	VAC	VAC	VAC
	1	4/1	au	8/1	ifsi/Amphi 8h15	S3	ifsi/Poplau 8h45	Stage B (5 semaines)
	2	11/1	au	15/1	ifsi	S3*	ifsi	SB
	3	18/1	au	22/1	ifsi	S3*	ifsi	SB
	4	25/1	au	29/1	ifsi	S3	ifsi	SB
2027 - SEMESTRE 2	5	1/2	au	5/2	ifsi/Poplau	ifsi/Amphi 8h45	Stage 6 (6 semaines)	SB
	6	8/2	au	12/2	ifsi	ifsi	S6	ifas/Collière 8h15
	7	15/2	au	19/2	ifsi	ifsi	S6	ifas
	8	22/2	au	26/2	ifsi	ifsi	S6	ifas
	9	1/3	au	5/3	S2 (6 semaines)	ifsi	S6	ifas
	10	8/3	au	12/3	S2	ifsi	S6	ifas
	11	15/3	au	19/3	S2	ifsi	ifsi/Poplau 8h15	Stage C (5 semaines)
	12	22/3	au	26/3	S2	ifsi	ifsi	SC
	13	29/3	au	2/4	S2	ifsi	ifsi	SC
	14	5/4	au	9/4	S2	ifsi SESS	ifsi	SC
	15	12/4	au	16/4	VAC	VAC		SC
	16	19/4	au	23/4	VAC	VAC	VAC	VAC
	17	26/4	au	30/4	ifsi/Amphi 8h15	ifsi SESS	Stage 7 (9 semaines)	ifas/Collière 8h45
	18	3/5	au	7/5	ifsi	stage 4 (8 semaines)	S7 opt	ifas
	19	10/5	au	14/5	ifsi	S4	S7 opt	ifas
	20	17/5	au	21/5	ifsi	S4	S7 opt	ifas
	21	24/5	au	28/5	ifsi	S4	S7 opt	Stage D (7 semaines)
	22	31/5	au	4/6	ifsi	S4	S7 opt	St. Projet Pro
	23	7/6	au	11/6	ifsi	S4	S7 opt	St. Projet Pro
	24	14/6	au	18/6	ifsi	S4	S7 opt	St. Projet Pro
	25	21/6	au	25/6	ifsi	S4	S7 opt	St. Projet Pro
	26	28/6	au	2/7	ifsi	ifsi	VAC	St. Projet Pro
	27	5/7	au	9/7	VAC	VAC	VAC	St. Projet Pro
	28	12/7	au	16/7	VAC	VAC	VAC	ifas
	29	19/7	au	23/7	VAC	VAC	VAC	VAC
	30	26/7	au	30/7	VAC	VAC	VAC	VAC
	31	2/8	au	6/8	VAC	VAC	VAC	VAC
	32	9/8	au	13/8	VAC	VAC	VAC	VAC
	33	16/8	au	20/8	VAC	VAC	VAC	VAC
	34	23/8	au	27/8	VAC	VAC	VAC	VAC

VAC : vacances scolaires

SEO : T01-N19-01 organisation alternance pour le PDF

S1* = retour IFPS le lundi pour simulation
S3* = stage SSES de 3 semaines

10 VIE ETUDIANTE ET QUALITE DE VIE A L'INSTITUT

Situé dans un parc aménagé et bénéficiant de nombreux espaces extérieurs, l'institut met à disposition des étudiants des équipements favorisant à la fois les conditions d'étude et les temps de détente. Une salle de restauration équipée de micro-ondes, réfrigérateurs, cafetières et espaces de rangement est accessible aux apprenants. Lorsqu'au moins deux promotions sont présentes simultanément sur le site, une autre salle est dédiée aux étudiants durant la pause méridienne. Des distributeurs de boissons et de produits de restauration légère complètent cette offre.

Des espaces de convivialité sont également aménagés afin de favoriser les échanges entre étudiants et le développement du sentiment d'appartenance à l'institut. Ils comprennent notamment une salle de détente équipée de fauteuils, banquettes et d'un baby-foot. Une cabane à lire favorise le partage de ressources culturelles et les échanges autour de la lecture.
Dans une démarche d'amélioration continue des conditions de vie étudiante, l'institut associe régulièrement les étudiants aux réflexions relatives à l'aménagement des espaces. Ainsi, grâce à des financements obtenus dans le cadre des appels à projets CVEC, des tables de pique-nique et bancs extérieurs ont été installés en 2025 et des casiers-vestiaires ont été déployés en 2026.

L'IFPS développe une politique active de soutien aux étudiants afin de prévenir les situations de vulnérabilité susceptibles d'impacter le parcours de formation. Une armoire solidaire est mise à disposition des apprenants confrontés à des difficultés ponctuelles. Les étudiants peuvent également être orientés vers les dispositifs d'accompagnement du territoire tels que l'assistante sociale, le Service de Santé Étudiante ou les aides financières du Conseil régional.

Dans une approche globale de promotion de la santé et du bien-être, l'institut mobilise différents partenariats au bénéfice des étudiants. En 2025 et 2026, l'Équipe Mobile Santé de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est intervenue auprès des apprenants pour proposer un accompagnement individuel des situations de fragilité ainsi que des actions collectives de prévention et de bien-être, telles que des ateliers de sophrologie, de médiation animale ou de relaxation.

Une attention particulière est portée à l'aide à la réussite à travers un suivi pédagogique individualisé, des temps réguliers de remédiation et d'échanges avec les formateurs, ainsi que la mise en œuvre d'accompagnements adaptés lorsque la situation de l'étudiant le nécessite. Cette proximité favorise le repérage précoce des difficultés et la construction de réponses adaptées aux besoins de chacun.

L'engagement étudiant constitue également un axe fort du projet pédagogique. L'IFPS accompagne le Bureau des Étudiants dans ses initiatives et met à sa disposition un local ainsi que des moyens de fonctionnement dédiés. Les représentants étudiants participent activement aux instances de l'institut, notamment à la section relative aux conditions de vie étudiante, contribuant ainsi à la démarche de démocratie étudiante et d'amélioration continue de la qualité de la formation.

La vie de l'institut est rythmée par de nombreux temps fédérateurs favorisant les rencontres inter-promotions et le développement du collectif. Des actions et événements sont organisés tout au long de l'année, à l'initiative des étudiants ou en partenariat avec l'équipe pédagogique : campagnes de sensibilisation, manifestations solidaires, Octobre Rose, événements de fin d'année, temps conviviaux, repas partagés ou projets associatifs.

Enfin, l'IFPS s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement soutenable. L'accès à une plateforme numérique pédagogique, à des ressources documentaires dématérialisées et à des abonnements numériques contribue à limiter l'utilisation du papier. L'institut favorise également les mobilités durables grâce à sa desserte par les transports en commun, à la présence

d'équipements pour le stationnement des vélos et à la sensibilisation des étudiants aux pratiques écoresponsables. Ces actions participent à la construction d'un environnement de formation respectueux des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux contemporains.

11 LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET

Les indicateurs d'évaluation du projet pédagogique s'inscrivent dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de la formation. Ils permettent d'apprécier l'efficacité du dispositif de formation au regard des objectifs fixés et des besoins du territoire.

Le nombre d'étudiants de 1ère année à la rentrée : permet de mesurer l'attractivité de l'institut, l'adéquation entre la capacité d'accueil autorisée et les effectifs recrutés, ainsi que l'évolution des effectifs accueillis au regard des besoins en professionnels de santé du territoire.

Le nombre d'étudiants présentés au diplôme : permet de suivre le volume d'étudiants atteignant le terme réglementaire de leur parcours de formation au cours de l'année considérée. Il constitue un indicateur d'activité de l'institut permettant d'apprécier l'accompagnement des parcours jusqu'à l'obtention des compétences requises pour la présentation au diplôme.

Le taux de réussite au diplôme d'État permet d'évaluer la pertinence des méthodes pédagogiques et l'atteinte des compétences attendues.

Le taux de satisfaction des étudiants accompagnés dans le cadre de situation de handicap constitue un indicateur de l'accessibilité et permet d'évaluer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement individualisé et de la mise en œuvre des mesures de compensation adaptées aux besoins identifiés.

Le taux de satisfaction globale des étudiants, recueilli à travers des enquêtes régulières et plus particulièrement celle de fin d'année de formation, mesure la qualité perçue de la formation, de l'accompagnement et des conditions d'apprentissage.

Enfin, **le taux d'employabilité des diplômés** constitue un indicateur majeur de l'adéquation entre la formation dispensée, les exigences professionnelles et les besoins en recrutement des établissements de santé.

L'analyse annuelle de ces indicateurs alimente la démarche qualité de l'institut et oriente les actions d'amélioration du projet pédagogique.

12 POUR CONCLURE

Le projet pédagogique de l'IFPS constitue un cadre partagé au service de la réussite des apprenants. Il vise à former des professionnels compétents, autonomes et responsables, capables de répondre aux besoins de santé de la population et aux évolutions des pratiques professionnelles dans une démarche de qualité et d'amélioration continue